

faite ; & qu'à l'égard des colonies Portugaises en Amérique, ou ailleurs, s'il y étoit arrivé quelque changement, toutes choses seront remises sur le même pied où elles étoient, avant la présente guerre. Et le Roi Très-Fidèle sera invité d'accéder aux présens articles Préliminaires, le plus tôt qu'il sera possible.

X X I.

Tous les pays & territoires qui pourroient avoir été conquis, dans quelque partie du monde que ce soit, par les armes de Leurs Majestés Très-Chrétienne & Catholique, ainsi que par celles de Leurs Majestés Britannique & Très-Fidèle, qui ne sont pas compris dans les présens articles, ni à titre de cessions, ni à titre de restitutions, seront rendus sans difficulté, & sans exiger de compensations.